

Pour le respect de la controverse scientifique et de l'expertise contradictoire

Soutien à Gilles-Eric Séralini et à ses co-auteurs

La controverse entre chercheurs, organisée au sein de la communauté scientifique, est un des moteurs essentiels de la construction des savoirs. Pour être reconnu, un résultat doit avoir résisté à toutes les tentatives d'invalidation par les collègues.

Plus encore, lorsque des travaux scientifiques ont des conséquences sociales, économiques et politiques importantes, la possibilité de développer ces postures critiques et de garantir les conditions d'une expertise pluraliste, devient le garant d'un bon fonctionnement démocratique. Comment prendre les bonnes décisions lorsque certaines voies de recherche sont systématiquement écartées, avant même d'avoir été sereinement explorées ?

En matière d'étude de l'effet des plantes génétiquement modifiées sur la santé, ce respect de la controverse scientifique n'est pourtant pas de mise. La grande majorité des chercheurs qui publient des résultats suggérant des effets d'OGM jusqu'alors insoupçonnés (effets sur la santé ou sur l'environnement) est la cible de campagnes de dénigrement provenant de membres influents de la communauté scientifique¹.

La France n'est pas en reste comme en témoigne la situation actuelle de Gilles-Eric Séralini, professeur de biologie moléculaire à l'Université de Caen et co-directeur du Pôle pluridisciplinaire « Risques », spécialisé dans l'étude des effets des pesticides et OGM sur la santé. GE Séralini et ses collègues ont mené des contre-expertises de données fournies par Monsanto pour justifier de la commercialisation de 3 de ses maïs OGM (MON 863, MON 810, NK 603). Leurs travaux remettent en question la capacité pour ces données de démontrer formellement l'innocuité des trois maïs (suivi des rats trop court, puissance de l'analyse statistique insuffisante). Contrairement aux analyses réalisées par la firme, les travaux de GE Séralini et de ses collègues ont été soumis au processus d'évaluation critique par les pairs avant d'être publiés en 2007 et en 2009.

Ces résultats interrogeant le bien fondé des autorisations octroyées par la Commission Européenne sur avis de l'Agence Européenne de Sécurité Alimentaire (EFSA) pour la consommation animale et humaine de ces trois maïs, il n'est pas étonnant qu'ils aient suscité de vives réactions de Monsanto, de l'EFSA ou encore de l'Office de contrôle des aliments d'Australie et de Nouvelle Zélande. Mais depuis quelques semaines, GE Séralini est la cible d'attaques et de pressions morales émanant d'une partie de la communauté scientifique (cf. verso), et qui vont jusqu'à remettre en question les conditions mêmes de ses travaux de recherche (position académique, financements).

Nous, chercheurs signataires de ce texte, considérons qu'il est de notre responsabilité de maintenir les conditions d'une controverse scientifique respectueuse et d'une expertise pluraliste sur des questions aussi sensibles que celle des effets de la culture de plantes génétiquement modifiées. Nous condamnons la démarche de nos collègues qui utilisent les armes de la décrédibilisation mensongère plutôt que le terrain de la démonstration encadrée par les procédures en vigueur au sein de la communauté scientifique, à savoir des expériences transparentes, indépendantes et reproductibles, soumises à une évaluation par des pairs.

Nous apportons tout notre soutien à GE Séralini et à ses co-auteurs.

¹ Waltz E. *Battlefield*, Nature 2009. 461 :27-32

Les travaux de GE Séralini et de ses collègues dans leur contexte

La publication « *A Comparison of the Effects of Three GM Corn Varieties on Mammalian Health* » [Spiroux de Vendômois et al., Int. J. Bio. Sci., 2009, 5 : 706-726] dont GE Séralini est l'auteur-correspondant est une contre-expertise de données produites par Monsanto, dont la mise à disposition résulte en partie d'une injonction judiciaire (le maintien de la confidentialité d'une partie des données a été jugé illégal par un tribunal allemand). Ces données ont été obtenues sur des rats nourris pendant 3 mois avec les trois maïs concernés. Cette contre-expertise ne prétend pas apporter la preuve de la toxicité chronique des maïs concernés, comme les auteurs le reconnaissent, d'autant plus qu'elle s'appuie sur des données brutes de Monsanto dont ils dénoncent justement l'insuffisance. Elle pointe néanmoins des signaux d'alerte pouvant laisser craindre le développement d'une pathologie chronique, et réfute ainsi la capacité des données fournies par Monsanto de démontrer formellement l'innocuité de ces trois maïs : suivi des rats est trop court, plan d'expérience suivi ne conférant pas une puissance suffisante à l'étude.

Les attaques dont GE Séralini fait l'objet

Parrainée par des chercheurs bien connus comme Claude Allègre et Axel Kahn, et présidée par Marc Fellous, professeur de génétique et ancien président de la Commission du Génie Biomoléculaire², l'Association Française des Biotechnologies Végétales (AFBV), a déclaré dans un communiqué de presse daté du 14 décembre 2009, que « *les travaux de G.-E. Séralini ont toujours été invalidés par la communauté scientifique* ». Ces allégations sont totalement mensongères. Tous ses travaux ont été publiés dans des revues internationales à comité de lecture et donc évalués par les pairs. Aucun n'a jamais fait l'objet d'une invalidation.

Suite à la participation de GE Séralini au *Magazine de la Santé* diffusé le 21 janvier dernier sur France 5, l'AFBV a adressé deux courriers (datés du 26 et du 28 janvier) aux responsables de la chaîne et de l'émission d'une part, et au Conseil Supérieur de l'Audiovisuel d'autre part, dans lesquels GE Séralini est présenté comme un « *marchand de peurs* » et un scientifique non reconnu. Il semble donc que les membres de l'AFBV, se déclarant tous en faveur des PGM, agissent comme groupe de pression davantage que comme experts scientifiques.

Enfin, en janvier 2009 et 2010, GE Séralini a réalisé des expertises pour la Cour Suprême de l'Inde et le gouvernement indien sur les données brutes fournies par la Société Mahyco pour commercialiser une nouvelle aubergine OGM produisant un insecticide. Sur la base de ces analyses, un moratoire a été décidé. Depuis, GE Séralini fait l'objet d'attaques diffamatoires répétées, sans que leurs auteurs n'acceptent de se soumettre au cadre de la controverse scientifique, encadrée notamment par le système des publications scientifiques.

Contenu du dossier joint

- Article de Spiroux de Vendômois, et al. « *A Comparison of the Effects of Three GM Corn Varieties on Mammalian Health* ». Int. J. Bio. Sci., 2009, 5 : 706-726
- Réponse de Monsanto à cette publication
- Avis du Comité Scientifique du Haut Conseil des Biotechnologies sur cette publication
- Avis de l'Office de contrôle des aliments d'Australie et de Nouvelle-Zélande (FSANZ) sur cette publication
- Avis de l'Autorité Européenne de Sécurité des Aliments (EFSA) sur cette publication
- Communiqué de presse de l'Association Française des Biotechnologies Végétales (AFBV) sur cette publication
- Réponse des auteurs aux différentes critiques

² Commission gouvernementale chargée d'évaluer les OGM agricoles, dont GE Séralini a été membre de 1998 à 2007